

L'EDITO

N° 18

Février 2012

Le 9 avril 2011, dans notre numéro 9, nous avons dressé la liste de nos revendications, posant la question de quel candidat s'engagerait à les prendre en compte : ce faisant, il privilégierait la satisfaction des légitimes aspirations de la population et non la rapacité des milieux financiers. Rappelons brièvement ces revendications. Elles portaient essentiellement, pour les retraités et pré-retraités, sur :

- la revalorisation des pensions de retraite (montant minimum au niveau du SMIC, retour à l'indexation des pensions de retraite sur l'évolution des salaires moyens,

- le retour des revalorisations des pensions au 1^{er} janvier de chaque année et non plus au 1^{er} avril, la pension de réversion au taux de 75 % de la retraite initiale du conjoint décédé),

- le financement de la perte d'autonomie par la solidarité nationale.

Et pour l'ensemble de la population :

- sur Le retour du pouvoir de décision au peuple par ses élus,

- l'abrogation de la loi Bachelot « Hôpital – Santé – Patients – Territoire »,

- la renationalisation de la Poste, de GDF et l'arrêt des privatisations d' EDF, de la SNCF,

- et, naturellement, le retour à la retraite à 60 ans, avec 37,5 ans de cotisation, et un calcul des pensions sur les 10 meilleures années,

- un budget national qui privilégie l'école et la recherche et non les dépenses militaires...

- l'abrogation de la loi Boutin et une politique du logement répondant aux besoins de toute la population,

- de vrais services publics de qualité, dans tous les domaines, y compris la police de proximité.

Depuis avril 2011, d'autres mauvais coups sont venus accroître les difficultés du plus grand nombre de nos concitoyens et les retraités ont particulièrement été touchés par l'augmentation de la TVA sur les complémentaires santé, par les surloyers, par l'augmentation du gaz, de l'électricité et des carburants... Ce n'est pas fini, le président sortant fait feu de tout bois, accélère encore le rythme de ses destructions massives en s'en prenant, avec sa complice allemande, à ce qui nous reste de protection sociale.

Aujourd'hui, nous connaissons les candidats, nous avons pu les entendre exposer leurs programmes, que nous pouvons juger en fonction de leurs prises de position tout au long du quinquennat finissant, nous savons qui entend ou n'entend pas nos revendications et celles d'une grande partie de nos concitoyens.

Nous avons les éléments pour peser sur les cinq années à venir, ne laissons pas passer l'occasion de changer de politique !



Sommaire

- 1 . L'édito
- 2 . L'action
- 3 . L'information
- 4 . L'orga : le point/La vie des sections

LE 29 FEVRIER, comme l'a exprimé Bernard Thibault lors du meeting du 31 janvier au Zénith de Paris, **LA CGT APPELLE** à « une puissante mobilisation de toutes les professions (...) pour dire NON à l'austérité en France, NON à l'austérité en Europe. Trop, c'est trop ! Nous ne voulons pas (...) de l'augmentation de la TVA, nous ne voulons pas des accords de compétitivité à la sauce Sarkozy ».

Cette journée s'inscrit dans un contexte de mobilisation de tous les pays européens, la Confédération Européenne des Syndicats s'étant exprimée clairement contre le traité de stabilité monétaire (Mécanisme Européen de Stabilité) et appelant à l'action décentralisée dans toute l'Europe.



• **Nos camarades de Pétroplus en lutte pour leur raffinerie !**

Lors d'une journée organisée par la chambre patronale de l'UFIP sur la situation du

raffinage, le 2 février, à Saint Ouen, un grand rassemblement, avec conférence de presse, a été organisé par la Fédération Nationale des Industries Chimiques CGT. Des délégations de salariés de diverses raffineries avaient fait le déplacement. Le 10 février, c'est sur le site même de Pétroplus qu'avait lieu un rassemblement, en présence de Bernard Thibault.

• **Le Président de la République** « a réglé » le problème Lejaby.... On peut s'interroger sur la méthode (il semblerait qu'il lui ait suffi d'un coup de téléphone à un ami...), et surtout se rappeler que c'est parce qu'elles ont lutté, qu'elles n'ont pas accepté la disparition de leur outil de travail comme inéluctable, que les ouvrières ont gagné. Pour elles, la lutte, médiatisée, a payé. Mais pour Lyon-dellBasell, Merck, Pétroplus... Président et ministres restent bien silencieux...

• **Victoire pour des victimes de l'amiante !** A Turin, deux très hauts responsables d'Eternit sont condamnés, d'une part, à 16 ans de prison, d'autre part, à verser d'importantes indemnités aux victimes, aux associations, aux syndicats, aux communes, empoisonnés du fait de leur négligence coupable. Ce magnifique résultat d'une lutte qui dure depuis des années en appelle d'autres, en France comme en Italie.

• **Retraités sanctionnés à Marseille ! (Suite...)** (voir *On continue* de décembre 2011). La Carsat Sud-Est informe l'USR des Bouches-du-Rhône que les dossiers ont été transmis à la CNAV pour réexamen. En attendant, ces retraités ne touchent pas leur pension....

• **Exemple à suivre ? Une haie de déshonneur pour les dirigeants d'Air France.**

La grève des salariés d'Air France a déclenché les foudres de nos ministres, qui entendent bien que cela ne se reproduise pas et légifèrent en catastrophe contre leur droit de grève. Le 10 février, le CCE d'Air France devait être informé de la dénonciation de tous les accords d'entreprise par la direction. Mais la réunion a été rapidement interrompue par plus de 1000 salariés en colère qui s'y sont invités. Ils se sont fait entendre et, fait historique, ils ont chassé la direction sous une haie de déshonneur.



• **Production insuffisante parce que sites fermés : quelle gestion de l'activité par les dirigeants de Placoplâtre Saint-Gobain ?**

L'entreprise n'arrive pas à fournir ses clients... Mais elle a fermé trois sites de production pour raisons économiques. Une partie du personnel n'est toujours pas reclassée, d'autres salariés ont été licenciés, d'autres encore, s'ils ont retrouvé un travail, c'est avec perte de salaire. La CGT Placo Saint-Gobain dénonce la politique de la direction, qui continue à prendre des mesures pour réduire les coûts financiers en licenciant, en fermant des sites de production, en dégradant les conditions de travail.



Mensonges et supercheries... RETABLISSEMENT LA VERITE !!!

• **LA VERITE SUR LES COTISATIONS SOCIALES PATRONALES.** Les médias le répètent à l'envi, les patrons et le gouvernement reprennent toujours le même refrain : le « coût du travail » serait trop élevé en France à cause des « charges » patronales.

• Tout d'abord : deux points à rectifier :

1. Le terme « charges sociales » est faux car c'est une cotisation qui est incluse dans le salaire socialisé et, de ce fait, est un revenu différé que récupère le salarié en cas de maladie, d'accident de travail, d'hospitalisation, de chômage, à la retraite et pour percevoir des prestations familiales.

2. Le terme « coût du travail » est faux car c'est un investissement du salarié dans son entreprise de par son travail, que celle-ci rémunère.

• **LA VERITE SUR LE MONTANT DES SOI-DISANT CHARGES PATRONALES.** Le chiffre annoncé est proche de 70 % du salaire brut : voici ci-après la réalité concrète prise sur la feuille de paie de 2 salariés travaillant dans une entreprise multinationale.

• **Ex n° 1 : SALAIRE BRUT : 1337.93 €.** Montant des cotisations patronales obligatoires (maladie, retraite, allocations familiales, accident du travail, chômage) : 554,65 € (41,45 %) moins l'allègement dont bénéficie le patron : 244.60 € (18,28 %) soit un total de : 310,05 € ce qui représente 23,17 % seulement, donc bien loin des 70 % annoncés. Si l'on rajoute d'autres participations de l'employeur (prévoyance, comité d'entreprise, mutuelle et des taxes diverses), le montant se situe à 33 %.

• **Ex n° 2 : SALAIRE BRUT : 1869.18 €.** L'allègement sera de 150 € (8 %) soit un montant minimum de cotisation patronale de 33,12 % et un maximum de 41,87 % en incluant les autres participations. Ces chiffres reflètent la réalité et démontrent que les patrons ont tout intérêt à pratiquer une politique de bas salaires pour bénéficier du plus d'allègements de cotisations sociales possible !



Les contre-vérités du président Sarkozy sur le logement.

• Lors de son intervention du 29 janvier, le Président Sarkozy a émis un certain nombre de contre-vérités.

• Le blocage des loyers serait une « mesure à la soviétique », pourtant appliquée en Allemagne où les loyers sont inférieurs de 30 à 50 % à ceux payés en France. La législation qui prévoit d'une part de réglementer les loyers en cas de disparité entre ceux-ci et les ressources de la population, d'autre part (loi SRU) de réaliser 20 % de logements sociaux, n'est pas appliquée.

• Quant à l'augmentation de 30 % du droit à construire, c'est une fausse bonne idée (multiplier le volet des droits à construire revient à augmenter le prix du foncier) et la décision annoncée dans la précipitation est de nature à remettre en cause le travail complexe d'élaboration des PLU des communes.

Voici des mesures simples et efficaces qui pourraient être appliquées immédiatement :

- Vente de réserves foncières de l'Etat et des établissements publics à des bailleurs sociaux, à des prix adaptés à l'objectif d'intérêt public,
- Création d'une taxe additionnelle au foncier non bâti sur les terrains situés en zones constructibles,
- Renforcement de la loi SRU avec augmentation des

amendes en cas d'infraction et passage au quota de 20 à 30 % dans toutes les zones tendues, notamment l'Île-de-France. (Extraits d'un communiqué de presse de l'UFAL).

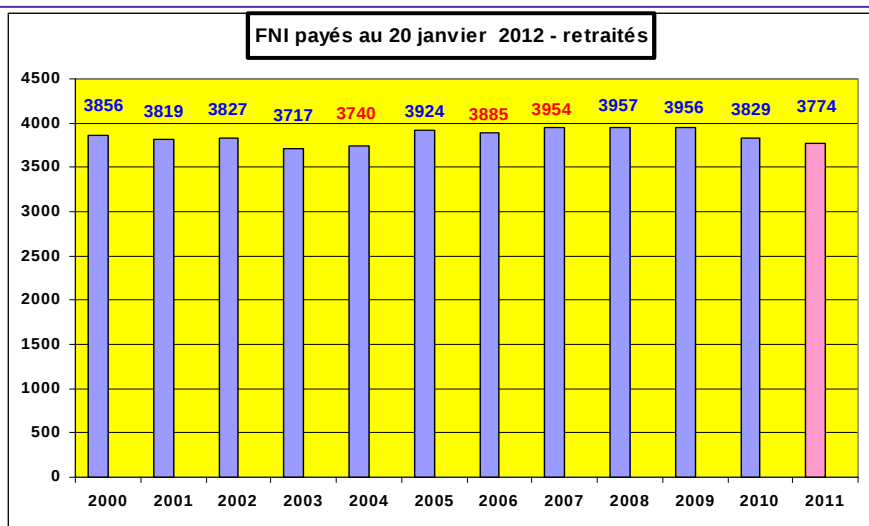
Face aux dettes de leurs parents, de plus en plus de Français renoncent à hériter !

En guise de bas de laine, les héritiers découvrent le plus souvent, au moment du décès d'un proche, des dettes, arriérés de loyer ou de charges, factures impayées, remboursement de prêts à la consommation, frais hospitaliers... Faute de biens à vendre et tenus d'honorer les dettes de leurs parents, ils n'ont pas d'autre solution que de renoncer à la succession.

La cherté de la vie, le poids grandissant des charges fixes (logement, énergie...), les frais liés au placement dans une maison de retraite ou médicalisée, ce qui grève de plus en plus les budgets familiaux, tout cela conduit les actifs, mais aussi les retraités, à contracter des emprunts. Les plus âgés sont aussi les plus exposés aux crédits renouvelables, ces crédits à la consommation, accordés facilement par des organismes financiers : 84 % des endettés de 65 ans et plus y auraient recours. A leur mort, les crédits courent toujours et les héritiers doivent rembourser. Beaucoup d'héritiers n'attendent pas l'inventaire de la succession pour prendre leur décision, ils refusent simplement l'héritage. Cette décision, incontournable, est pourtant douloureuse sentimentalement, pour beaucoup.

L'agenda

- **Assemblée Générale des retraités** Plateau-Vallée le 8 février, à Lannemezan.
- **Conseil national de l'UFR** 16 février, à la Fédération.
- **Conseil national de l'UFR** 19 mars, à la Fédération.
- **Colloque organisé par la FNIC**, les 20 et 21 mars à la Fédération.



- **Début 2012**, nous enregistrons un retard de 182 FNI par rapport à l'année 2009, ceci alors que 21 bases ont été créées en 2010 et 2011. Dans la perspective du 50^{ème} Congrès confédéral (qui se tiendra en mars 2013) il est important, que le solde des timbres 2010 et 2011 soit réglé au plus vite, puisque le nombre de délégués par Fédération sera fixé à partir des FNI enregistrés sur les trois dernières années.
- **Demande expresse du Collectif Orga de l'UFR**, qui insiste auprès des camarades en charge de la trésorerie, de la collecte des timbres et FNI, pour que ces derniers soient payés dès le 1^{er} trimestre. Ainsi ils pourront se consacrer aux autres timbres durant le reste de l'année !

La vie des sections

- **Section Syndicale Retraités et Pré-retraités CGT Dunlop de Montluçon : Compte rendu de l'Assemblée Générale du 19 janvier 2012.**

Cette AG s'est tenue au Restaurant d'entreprise, en présence de 35 syndiqués sur une assemblée de 50 personnes. Le rapport moral a été présenté par Bernard Georgeton, secrétaire de la Section et membre du Conseil national de l'UFR Chimie, cette dernière étant représentée par Michelle Boutigny, membre du Secrétariat. Le syndicat actif était représenté par le secrétaire général. Etaient également présents le secrétaire général de l'UD, celui de l'UL de Montluçon, de l'USR de l'Allier, la présidente de LSR de Montluçon. Etaient invitée une responsable de la Mutuelle Familiale d'Auvergne.

Le débat s'est engagé sur les différentes luttes au cours de l'année 2011 ainsi que sur ce qui nous attend en 2012, avec la crise financière dont on veut faire porter la responsabilité aux salariés, alors que patronat et gouvernement en seraient totalement dédouanés. Il faudra, avec la CGT, éclairer les consciences du peuple pour les

échéances électorales à venir, nous avons toute notre place dans le débat.

La continuité syndicale fonctionne correctement, deux nouveaux syndiqués actifs, partis de l'entreprise, sont venus rejoindre notre Section, plus deux invités à l'Assemblée Générale, rencontrés dans les diverses manifestations organisées à Montluçon.

Le Bureau de la Section a été modifié car deux camarades se sont retirés.

L'Assemblée Générale s'est terminée par un apéritif et un repas fraternel.



- **Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de la Section des Retraités de Sanofi RP (région parisienne) le 14 février 2012.**

Actuellement encore toute petite, elle ne demande qu'à grandir. Ses parrains font le nécessaire et contactent les futurs retraités de l'entreprise comme les anciens syndiqués qui l'ont déjà quittée.

« Celui qui ne connaît pas l'histoire est condamné à la revivre »

QUELS PARALLELES PEUT-ON FAIRE ENTRE LES PERIODES DE 1930 ET CELLE QUE NOUS VIVONS ACTUELLEMENT, quels enseignements pouvons-nous en tirer, quelles perspectives d'actions ?

- **Colloque organisé par la FNIC, les 20 et 21 MARS 2012 à la Fédération**

Pour s'inscrire : 01.48.18.80.36 ou par mail fnic@cgt.fr